



MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL, QUE:

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 19 décembre 2011, à 19 :30heures à la salle communautaire située au 386, rue Principale, Lac-Saint-Paul, le conseil adoptera LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2012 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 249 IMPOSANT LES TAUX DE TAXE ET FIXANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2011.

DONNÉ À LAC-SAINT-PAUL, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

Suzanne Raymond, directrice générale.